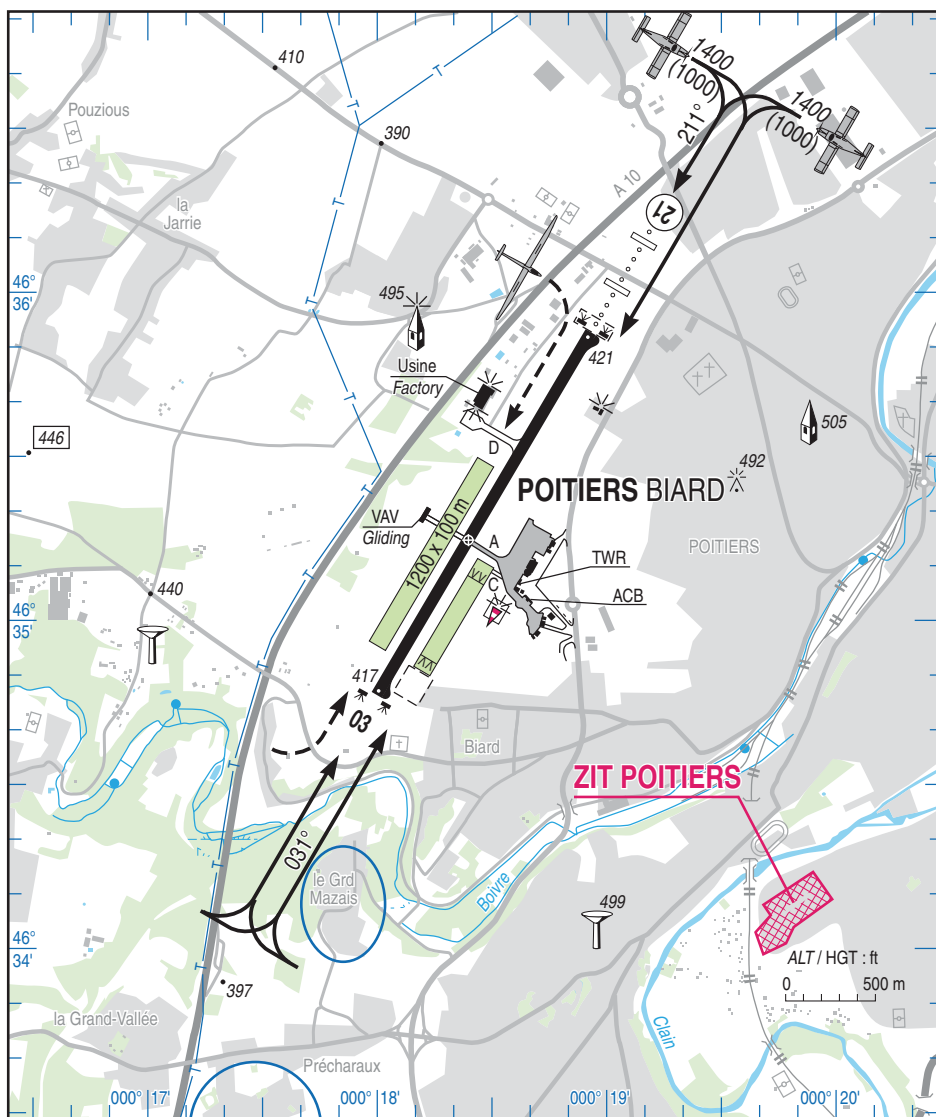


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) à POITIERS
En vigueur : Du 08 août au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Poitiers Biard LFBI



Extrait VAC AD 2 LFBI ATT 01 en vigueur le 28 MAR 2019

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24

GESTIONNAIRE
NIL

STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue à la CTR Poitiers 1 lorsqu'elle est active.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :
- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone,
- des aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotes.

SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

46°34'14.00" N, 000°19'54.00" E
46°34'08.00" N, 000°19'41.00" E
46°34'06.00" N, 000°19'43.00" E
46°34'03.00" N, 000°19'39.00" E
46°33'59.00" N, 000°19'41.00" E
46°34'01.00" N, 000°19'47.00" E
46°34'04.00" N, 000°19'49.00" E
46°34'09.00" N, 000°19'59.00" E
46°34'14.00" N, 000°19'54.00" E

Limites verticales

SFC / 500FT AGL